

État de la réglementation applicable aux PFAS en Europe et en France

Cartes interactives des PFAS

(mise à jour : 14.05.2026)

Europe — cadre et mesures principales

- Requête de restriction globale PFAS sous REACH : procédure ouverte auprès d'ECHA visant une restriction groupée de la famille PFAS (processus ECHA RAC/SEAC en cours ; avis RAC adopté en 2026, avis final SEAC attendu fin 2026).

- Restrictions sectorielles déjà adoptées :

- Interdiction/transition des mousses extinctrices contenant PFAS (REACH restriction adoptée, calendrier d'application avec périodes transitoires).

- Interdictions ciblées antérieures : PFOS (2006), PFOA/PFHxS (2017), premières séries de PFCA (2021, 2026) et autres mesures récentes.

- Eau potable et eaux de surface :

- Valeurs paramétriques PFAS dans la Directive relative à l'eau destinée à la consommation (Directive 2020/2184) — obligations de surveillance harmonisée et limites applicables depuis 12 janvier 2026 ; publications techniques pour méthodes analytiques. <citation src="1,3"></citation>

- Industrie et émissions :

- Renforcement des obligations de surveillance et déclaration des émissions PFAS sous la Directive IED (reporting de PFOA, PFHxS et sels à partir de 2028 prévu).

- Emballages, sols et suivi :

- Mises à jour réglementaires prévues/adhoc pour inclure PFAS dans listes de polluants pour surveillance des sols, et interdiction progressive de PFAS dans certains emballages alimentaires (calendrier vers 2026–2028 selon textes sectoriels).

France — lois et décrets nationaux clés

- Loi No. 2025-188 (27 février 2025) : interdiction large de PFAS dans plusieurs produits (cosmétiques, textiles, cires à ski...), avec extension progressive (ex. tous textiles visés d'ici 2030) ; entrée en vigueur progressive depuis 1er janvier 2026 pour de nombreux secteurs.
- Décret No. 2025-1376 (28 décembre 2025) / JORF 30 déc. 2025 : fixe valeurs seuils résiduelles, modalités d'exemptions et listes de produits pouvant bénéficier d'exemptions ; exigences analytiques (seuils en ppb/ppm pour PFAS mesurés et fluor total) et période transitoire pour produits antérieurs à la date d'entrée en vigueur. <citation src="4,5"></citation>
- Application pratique : interdiction de fabrication, importation et commercialisation de produits contenant PFAS au-delà des seuils sauf exemptions (équipements de protection individuelle, usages de souveraineté nationale, usages industriels essentiels) ; sanctions et recours aux cadres existants (Code de l'environnement, douanes) pour l'exécution.

Conséquences pratiques pour entreprises et acteurs

- Obligations de conformité : inventorier PFAS dans chaînes d'approvisionnement, tester (LC-MS/MS, total fluorine) via laboratoires accrédités, préparer substitutions et plans de retrait pour produits concernés (notamment mousses extinctrices, textiles, cosmétiques).
- Calendrier à retenir : 12 janv. 2026 (surveillance eau potable), 1 janv. 2026 / décrets fin 2025 (mesures françaises effectives), 2026–2028 (restrictions IED/reporting, packaging), 2026–2027 (suite du processus ECHA REACH group restriction; SEAC fin 2026).

Cartes interactives des PFAS

Plusieurs cartes interactives sont mises à disposition du public.

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

En France, un plan d'action interministériel a été lancé en avril 2024. Le BRGM, qui y est associé, a notamment développé, dans ce cadre, un outil qui permet de visualiser les résultats des mesures de la présence des PFAS dans l'eau sur l'ensemble du territoire national.

La carte interactive du BRGM (outil de visualisation des mesures PFAS) est disponible à cette adresse :

<https://www.ecologie.gouv.fr/outil-visualisation-donnees-nationales-surveillance-substances-pfas>

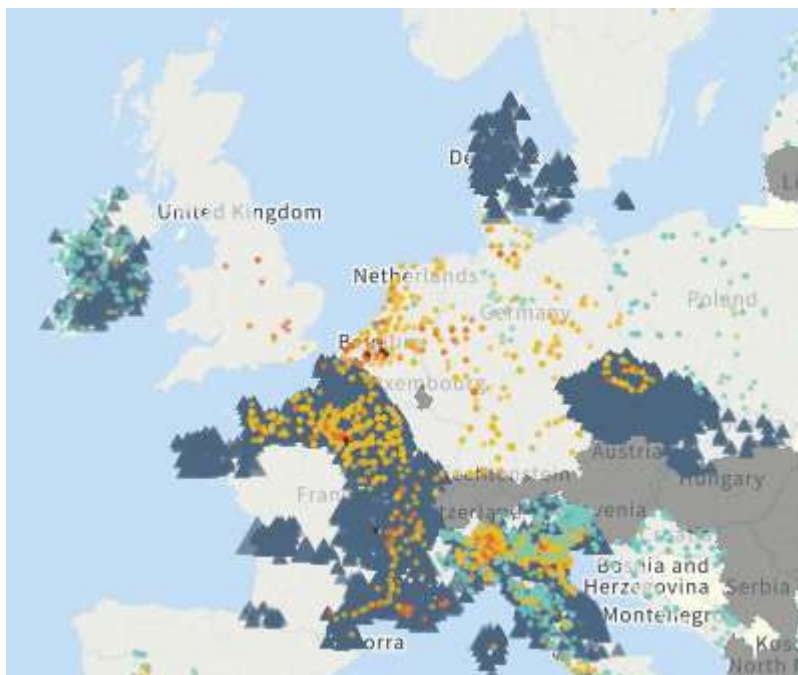
La page du dossier/outil du BRGM est disponible à cette adresse :

<https://www.brgm.fr/fr/actualite/dossier-thematique/pfas-reponses-questions-faq>.

L'agence européenne de l'environnement (AEE)

L'AEE publie régulièrement une carte des PFAS disponible à cette adresse :

<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/pfas-pollution-in-european-waters>



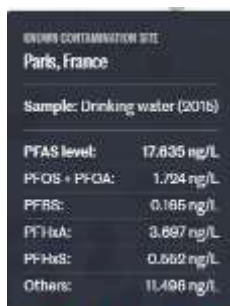
The Forever Pollution Project

Une syndication de plusieurs journaux et entités dont le journal le Monde publie également un carte interactive des PFAS

Cette carte est disponible à cette adresse :

<https://foreverpollution.eu/map/>

On peut lire la pollution ville par ville



PFAS CONTAMINATION SITE	
Paris, France	
Sample: Drinking water (2016)	
PFAS level:	17.635 ng/L
PFOS + PFOA:	1.724 ng/L
PFBS:	0.185 ng/L
PFHxA:	3.697 ng/L
PFHxS:	0.662 ng/L
Others:	11.406 ng/L